



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de La Pêche tenue le **6 juillet 2020** à 19 h 30 par vidéoconférence. **Arrêté 2020-029 du 26 avril 2020.**

Présidée par le maire Guillaume Lamoureux

Sont présents

M. Réjean Desjardins, conseiller
M. Michel Gervais, conseiller
M. Francis Beausoleil, conseiller
Mme Carolane Larocque, conseillère
Mme Pamela Ross, conseillère
M. Claude Giroux, conseiller
M. Richard Gervais, maire suppléant

Sont aussi présents

M. Marco Déry, directeur général et secrétaire-trésorier
Mme Sylvie Loubier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Maire, Guillaume Lamoureux, président de l'assemblée, ayant constaté qu'il y a quorum, déclare l'assemblée ouverte; il est 19 h 32

Auditoire : la rencontre tenue par vidéoconférence il y a environ 23 personnes qui ont assisté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 35 et se termine à 19 h 57

Monsieur Boyer
Monsieur Shapero

3. DOCUMENTS, CORRESPONDANCE ET INFORMATION

Avis de convocation d'une séance spéciale du conseil municipal du 13 juillet 2020 à 19 h 30
Procès-verbal du conseil des maires de la MRC des Collines du 28 mai 2020

4. FINANCES/FINANCES

- 4a) Liste de factures à payer/*invoices to be paid*
- 4b) Annulation de chèques/*cancellation of cheque*
- 4c) Transferts budgétaires/*budgetary transfers*
- 4d) Modification du taux d'intérêts applicables versement des taxes 2020 et autres échéances dues/*Modification of the applicable interest rate payment of 2020 taxes and other due dates*

5. SÉCURITÉ INCENDIE/FIRE SAFETY

- 5a) Installation d'une borne-fontaine sèche sur le chemin des Fondateurs/*Installation of a dry fire hydrant on des Fondateurs Road*

6. TRAVAUX PUBLICS/PUBLIC WORKS

- 6a) Appel d'offres sur invitation 2020-SOU-320-011 location toilettes chimiques portatives 2020-2021/*call for tender rental of portable chemical toilets*
- 6b) Appel d'offres 2020-SOU-320-021 achat d'un panneau à message variable (PMV)/*call for tender purchase of a variable message sign*
- 6c) Réfection du chemin Riverside; Projet Versant Riverside, Planéo Développement/*Rehabilitation of Riverside Road; Versant Riverside Project, Planéo Développement*



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

- 6d) Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU); demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, chemin de la Légion/*Municipal Water Infrastructure Program (PRIMEAU); Request for financial assistance MAMH, Légion road*
- 6e) Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU); demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, chemin Riverside/*Municipal Water Infrastructure Program (PRIMEAU); Request for financial assistance, MAMH, Riverside road*
- 6f) Appel d'offres 2020-SOU-320-008B : no. Projet 201-03455-00 prolongement de trottoir – Route Principale Est, entre Gosselin et Kennedy/*Call for tender sidewalk extension - Main Road East, between Gosselin and Kennedy*
- 6g) Appel d'offres sur invitation 2020-SOU-320-008A services de contrôle qualitatif et quantitatif prolongement de trottoir, route Principale Est, entre Gosselin et Kennedy/*Call for tender quality and quantitative control services sidewalk extension, main road East, between Gosselin and Kennedy*

2IÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Second question period

7. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME /CCU

- 7a) Soutien financier - Associations de Lacs/*Financial support - Lake Associations*
- 7b) Demande de dérogation mineure - 28 chemin Albert-Labelle/*minor variance 28 Albert-Labelle Road*
- 7c) Demande de dérogation mineure - 662, chemin Riverside/*minor variance 662 Riverside Road*

8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE/RECREATION

- 8a) Projet d'acquisition d'une œuvre d'art; entente de développement culturel - « Parcours de collines et d'eau »/*Project for the acquisition of a work of art; cultural development agreement - "Hills and water course"*
- 8b) Maison de la famille L'Étincelle - Popote roulante bonifiée – Été 2020/*Improved Meals on Wheels - Summer 2020*

9. DIRECTION GÉNÉRALE/GENERAL DIRECTION

- 9a) Appel d'offres 2020-SOU-320-029 location d'une (1) pelle hydraulique sur chenille, avec opérateur, et deux (2) camions, de type dix (10) roues, avec chauffeurs/*call for tender rental of one (1) crawler hydraulic excavator, with operator, and two (2) trucks, type ten (10) wheels, with drivers*
- 9b) Appel d'offres 2020-SOU-320-030 fourniture et installation de glissière de sécurité/*call for tender supply and installation of guardrails*
- 9c) Adoption du second projet de règlement 20-808, modifiant le règlement de zonage 03-429 Dispositions applicables aux érablières et aux cabanes à sucre/*Adoption of the second draft by-law 20-808, modifying the zoning by-law 03-429 Provisions applicable to sugar bushes and sugar shacks*
- 9d) Adoption du règlement d'emprunt 20-809 décrétant une dépense de 256 179 \$ et un emprunt de 256 179 \$ pour l'achat de bacs de compostage incluant la livraison/*Adoption by-law 20-809 decreeing an expense of \$ 256,179 and a loan of \$ 256,179 for the purchase of compost bins including delivery*
- 9e) Adoption du règlement 20-810, modifiant le règlement de zonage 03-429 projet résidentiel intégré dans la zone Rb-604/*Adoption of by-law 20-810, modifying zoning by-law 03-429 integrated residential project in zone Rb-604*
- 9f) Adoption du règlement 20-813 modifiant le règlement 19-791 limite de vitesse - quartier résidentiel/*Adoption of by-law 20-813 amending by-law 19-791 speed limit - residential area*
- 9g) Avis de motion règlement 20-814 décrétant une dépense de 285 325 \$ et un emprunt de 285 325 \$ pour procéder à la conversion des luminaires de rues/*Notice of motion by-law 20-814 ordering an expenditure of \$ 285,325 and a loan of \$ 285,325 to proceed with the conversion of street lights*
- 9h) Avis de motion - règlement 20-815 décrétant une dépense de 1 183 622 \$ et un emprunt de 1 183 622 \$ pour des travaux de réparation d'une courbe sur le chemin Clark/*Notice of motion - by-law 20-815 ordering an expenditure of \$ 1,183,622 and a loan of \$1,183,622 for work to repair a curve on Clark Road*
- 9i) Avis de motion - règlement 20-816 Décrétant une dépense de 2 859 843 \$ et un emprunt de 2 859 843 \$ pour des travaux de réparation du chemin Riverside – phases I et II/*Notice of motion - by-law 20-816 Ordering an expenditure of \$2,859,843 and a loan of \$2,859,843 for repairs to Riverside Road - phases I and II*
- 9j) Demande d'accompagnement du responsable du plan d'action par le Ministère des affaires municipales et de l'habitation/*Request for support from the person responsible for the action plan by the Ministry of Municipal Affairs and Housing*
- 9k) Ressources humaines; création et nomination au poste de Chef de service aux citoyens/*Human resources; creation and appointment to the post of Head of Citizen Service*
- 9l) Ressources humaines; autorisation de signature – convention de règlement/*Human resources; signing authority - settlement agreement*
- 9m) Ressources humaines; nomination intérimaire/*Human resources; acting appointment*

10. LEVÉE DE LA SÉANCE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20-183

Après lecture de l'ordre du jour par M. le Maire Guillaume Lamoureux;

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Gervais
APPUYÉ DE Francis Beausoleil

ET résolu que ce conseil municipal adopte l'ordre jour.

Adoptée à l'unanimité

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2020

20-184

Considérant que chaque membre du conseil municipal a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2020 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juin 2020 au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance pour en prendre connaissance, le maire est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR Richard Gervais
APPUYÉ DE Réjean Desjardins

ET résolu que ce conseil municipal adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2020 et de la séance extraordinaire tenue le 15 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité

DOCUMENTS, CORRESPONDANCE ET INFORMATION

Avis de convocation d'une séance extraordinaire du conseil municipal le 13 juillet 2020 à 19 h 30.

Procès-verbal du conseil des maires de la MRC des Collines du 28 mai 2020

FINANCES

Liste des factures à payer

20-185

Considérant que les membres du conseil, lors du comité général tenu le 29 juin 2020, ont analysé la liste des factures numéro 2020-6 pour le mois de juin 2020, d'une somme de 673 226,65 \$ et déclarent être satisfaits;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser le paiement de toutes les factures inscrites à la liste des comptes à payer;

IL EST PROPOSÉ PAR Carolane Larocque
APPUYÉ DE Francis Beausoleil

ET résolu que ce conseil municipal approuve la liste de factures numéro 2020-6 d'une somme de 673 226,65 \$;

Autorise que les factures soient payées et créditées aux services concernés;

Autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les paiements mentionnés à la liste.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

Annulation de chèques

20-186

Considérant que les chèques suivants sont perdus, périmés ou erronés :

026149-18607	50,00 \$
026185-18643	25,60 \$
026677-19135	94,22 \$

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Gervais
APPUYÉ DE Richard Gervais

ET résolu que ce conseil municipal autorise l'annulation des chèques mentionnés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

Transferts budgétaires

20-187

Considérant que la répartition des enveloppes budgétaires doit être revue occasionnellement;

IL EST PROPOSÉ PAR Francis Beausoleil
APPUYÉ DE Carolane Larocque

ET résolu que ce conseil municipal autorise que les transferts budgétaires suivants :

De	À	Montant
02-701-20-341 – Commandite	02-701-20-970 – Contribution organisme	4 750 \$
02-190-00-419 – Traduction	02-190-00-670 – Fourniture de bureau	630 \$
02-320-00-141 – Salaire	23-020-00-726 – Équipements de bureaux	1 200 \$
02-130-10-310 – Frais de déplacement	02-130-10-341 – Publicité	8 \$
02-130-00-141 – Salaires	02-130-00-148 – Congés sociaux	40 \$
02-701-30-522 – Entretien et réparation – bâtiment	02-701-30-322 – Fret et messagerie	14 \$
02-701-30-522 – Entretien et réparation – bâtiment	02-701-30-451 – Système d'alarme	920 \$
02-220-00-611 – Prévention	02-220-00-646 – Signalisation	100 \$
02-220-00-611 – Prévention	02-220-00-493 – Fleurs	90 \$
02-320-00-141 – Salaire	02-320-00-494 – Abonnement et cotisation	700 \$
02-320-00-142 – Surtemps	02-320-00-648 – Clôtures et poteau	2 000 \$
02-140-00-411 – Services professionnels	02-140-00-341 – Publicité	656 \$
02-320-00-516 – Location machinerie	02-320-00-724 – Achat biens véhicules	3 903 \$
02-320-00-141 – Salaire	02-320-00-660 – Produits nettoyants	5 000 \$
02-320-00-141 – Salaire	02-320-00-331 – Téléphone	816 \$
02-701-30-522 – Entretien et réparation – bâtiment	02-701-30-527 – Service informatique	6 825 \$
02-220-00-454 – Formation	02-220-00-660 – Produits nettoyants	1 000 \$
02-320-00-141 – Salaire	02-320-00-148 – Congés sociaux	244 \$
02-330-00-141 – Salaire	02-330-00-148 – Congés sociaux	652 \$
02-610-00-141 – Salaire	02-610-00-148 – Congés sociaux	672 \$
02-701-30-522 – Entretien et réparation – bâtiment	02-701-30-494 – Cotisation et abonnement	718 \$
02-701-50-411 – Services professionnels	02-701-50-341 – Publicité	4 \$
02-701-20-447 – Service techniques – loisirs	23-080-20-721 – Achats de biens infrastructure	13 701 \$
02-622-00-970 – Contribution, financement d'organismes	02-622-00-670 – Fourniture de bureau	2 000 \$

Autorise l'(les) amendement(s) budgétaire(s) suivant(s) :

De	À	Montant
03-310-10-000 – Activité d'investissement	23-610-10-000 – Activité d'investissement	14 901 \$

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

Modification du taux des intérêts applicables; versement des taxes 2020 et autres échéances dues

20-188

Considérant que la Municipalité de La Pêche a adopté, lors d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 janvier 2020, le règlement 20-801 pour fixer les taux de taxes foncières et de tarification pour l'exercice financier, ainsi que les conditions de perception et d'imposition de la taxe pour la cueillette des ordures ménagères et des matières recyclables pour l'année 2020 et décrétant le taux d'intérêt à 14 % pour l'année 2020, devant être appliquée sur toutes les redevances municipales passées dues;

Considérant que l'article 981 du Code municipal du Québec stipule que le Conseil peut, autant de fois qu'il le juge opportun, décréter par résolution un taux d'intérêt différent de celui prévu audit Code;

Considérant que la municipalité a adopté le 20 mars 2020, lors d'une séance extraordinaire, la résolution 20-78, report des intérêts applicables au premier versement de taxes 2020 et autres échéances dues, pour la période du 16 mars 2020 au 16 mai 2020;

Considérant que la municipalité a adopté le 4 mai 2020, lors d'une séance ordinaire, la résolution 20-112, report des intérêts applicables au deuxième versement de taxes 2020 et autres échéances dues, pour la période du 16 mai 2020 au 16 juillet 2020;

Considérant que les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19 affectent tous les citoyens de La Pêche, que la Municipalité désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en prolongeant la période où le taux d'intérêt est à 0 %, soit jusqu'au 16 septembre 2020, qu'à compter du 17 septembre 2020, ce taux passera de 0 % à 7 %;

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Gervais
APPUYÉ DE Claude Giroux

ET résolu que ce conseil municipal modifie la période où le taux d'intérêt est fixé à 0 %, applicable à toutes les créances exigibles de l'année courante 2020, et impayées à ce jour, pour la période du 16 mars 2020 au 16 septembre 2020;

Qu'à compter du 17 septembre 2020, ce taux d'intérêt passera de 0 % à 7 %, applicable à toutes les créances exigibles de l'année courante 2020.

Adoptée à l'unanimité

INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

Installation d'une borne-fontaine sèche sur le chemin des Fondateurs

20-189

Considérant que pour rencontrer certaines exigences au Schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie, la municipalité de La Pêche désire faire l'installation de bornes-fontaines sèches à des endroits stratégiques afin d'améliorer le temps de réponse aux appels d'urgence incendie;

Considérant que la station de pompage sur le chemin des Fondateurs peut être remplacée par une borne-fontaine sèche;

Considérant qu'une borne-fontaine sèche exige moins d'entretien et de maintenance qu'une station de pompage;

Considérant qu'une borne-fontaine sèche ne requiert et n'entraîne aucun coût en électricité;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

Considérant que la borne-fontaine sèche sur le chemin des Fondateurs doit être opérationnelle en tout temps ;

IL EST PROPOSÉ PAR Richard Gervais
APPUYÉ DE Francis Beausoleil

ET résolu que ce conseil municipal autorise l'installation d'une borne-fontaine sèche sur le chemin des Fondateurs;

Autorise le directeur du Service de la sécurité incendie à présenter une demande, en lien avec les travaux à réaliser, auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Que les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-220-00-522, Entretien et réparation – bâtiments et terrains.

Adoptée à l'unanimité

TRAVAUX PUBLICS

Appel d'offres sur invitation 2020-SOU-320-011 location toilettes chimiques portatives 2020-2021

20-190

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation a été transmis en mars 2020 pour la location de toilettes chimiques portatives pour les années 2020 et 2021 de mai à octobre, appel d'offres 2020-SOU-320-011;

Considérant que l'appel d'offres a été transmis aux fournisseurs suivants :

- Gascon
- Outaouais Sanitaire Inc.
- Pompage septique Dinél

Considérant que la Municipalité a reçu la soumission suivante :

- Outaouais Sanitaires Inc. 9 540,00 \$ plus taxes pour 2020
9 778,50 \$ plus taxes pour 2021

Considérant la situation pandémique, l'installation des toilettes chimiques portatives a été reportée de mai à juin 2020;

Considérant ce qui précède, la municipalité doit se conformer aux exigences prescrites par la Santé publique, en ajoutant des lavabos aux toilettes portatives ce qui a pour effet d'augmenter le prix initial du contrat de location;

Considérant que l'offre ajustée du fournisseur pour la saison 2020 pour la location de toilettes chimiques portatives, avec lavabo, s'élève à 10 102,50 \$ plus taxes;

Considérant que les besoins de la Municipalité pour l'année 2021 demeurent inchangés et par conséquent, l'offre initiale pour 2021 s'élève à 9 778,50 \$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR Claude Giroux
APPUYÉ DE Richard Gervais

ET résolu que ce conseil municipal octroie le contrat pour la location de toilettes chimiques portatives, avec lavabo, pour la saison 2020, à la compagnie Outaouais Sanitaires Inc. pour une somme de 10 102,50 \$ plus taxes, ainsi que pour la saison 2021, pour une somme de 9 778,50 \$ plus taxes;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

Que les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-701-50-522, entretien et réparations – bâtiments.

Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Appel d'offres 2020-SOU-320-021 achat d'un panneau à message variable (PMV)

20-191

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation a été publié en date du 28 mai 2020 pour l'achat d'un panneau à message variable (PMV), appel d'offres 2020-SOU 320-021;

Considérant que la Municipalité n'a reçu aucune offre et qu'en conséquence, il y a lieu d'annuler ledit appel d'offres 2020-SOU-320-021;

IL EST PROPOSÉ PAR Richard Gervais
APPUYÉ DE Francis Beausoleil

ET résolu que ce conseil municipal annule l'appel d'offres 2020-SOU-320-021 pour l'achat d'un panneau à message variable (PMV);

Adoptée à l'unanimité

Réfection du chemin Riverside, Projet Versant Riverside, Planéo développement

20-192

Considérant que la Municipalité de La Pêche a reçu une demande afin de permettre le raccordement d'un chemin d'accès au chemin Riverside dans le but de desservir le projet « Versant Riverside » de Planéo Développement;

Considérant que la Municipalité prévoit entreprendre des travaux de réfection sur le chemin Riverside, en lien avec le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) ;

Considérant que le projet de développement est situé sur le lot 4 884 829, côté ouest du chemin Riverside;

Considérant que pour effectuer ce raccordement, deux options ont été identifiées par le consultant du promoteur soit :

L'option #1

L'enlèvement de la voie ferrée et l'abaissement du profil de l'infrastructure de celle-ci sur une distance de +/- 30 mètres afin de permettre le raccordement du projet à la chaussée existante du chemin Riverside,

L'option #2

Le rehaussement du chemin Riverside sur une distance de +/- 200 mètres, incluant les travaux connexes tels que la stabilisation des talus du côté de la rivière, les équipements de sécurité à la traverse de la voie ferrée, travaux de déboisement pour permettre le triangle de visibilité, etc.,

Considérant que le Service des travaux publics a demandé au promoteur le dépôt d'une note technique qui recommande l'option la plus favorable et sécuritaire pour l'accès au projet Versant Riverside en tenant compte des configurations actuelles;

Considérant que la Municipalité désire que le promoteur se positionne par rapport à la participation financière pour les deux options à l'étude;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

Considérant qu'une lettre et un avis technique incluant une estimation des coûts et des recommandations, selon les options proposées, ont été reçus et analysés;

Considérant que le Service des travaux publics recommande l'option #1 formulée par la firme QDI;

Considérant que l'entrepreneur s'engage à financer le projet en totalité (100%);

Considérant que le promoteur devra intégrer une piste cyclable dans le projet ainsi qu'un sentier piétonnier, incluant les mesures d'apaisements de circulation nécessaires;

Considérant que les plans finaux des travaux devront être approuvés avant réalisation;

IL EST PROPOSÉ PAR Claude Giroux
APPUYÉ PAR Richard Gervais

Et résolu que ce conseil municipal retient l'option #1 qui consiste à l'enlèvement de la voie ferrée, sur une distance d'environ +/- 30 mètres, pour permettre le raccordement d'un chemin d'accès au chemin Riverside;

Que l'ensemble des coûts de ces travaux soient à la charge du promoteur.

Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

20-193

Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU); demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, chemin de la Légion

Considérant que la municipalité La Pêche a pris connaissance du Guide sur le programme d'infrastructures municipales d'eau (volet 1.1 : Étude préliminaire de faisabilité et de plans et devis), ci-après : PRIMEAU;

Considérant que la Municipalité juge opportun d'effectuer une étude préliminaire de faisabilité et de plans et devis pour le prolongement des égouts sanitaires du secteur Wakefield, sur le chemin de la Légion, lequel projet s'inscrit dans les objectifs poursuivis au Plan stratégique municipal 2019-2023;

Considérant que la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR Claude Giroux
APPUYÉ DE Pamela Ross

ET résolu que ce conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relativement à la réalisation d'une étude préliminaire de faisabilité et de plans et devis pour le traitement des eaux usées, dans le secteur Wakefield;

S'engage à respecter les modalités du guide;

S'engage à payer sa part des coûts reliés au projet conformément aux exigences du programme PRIMEAU;

Confirme qu'il assume les coûts non admissibles au programme PRIMEAU ainsi que les dépassements de coûts associés au projet;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

Autorise le dépôt de la demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme PRIMEAU;

Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

20-194

Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU); demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - chemin Riverside

Considérant que la municipalité La Pêche a pris connaissance du Guide sur le programme d'infrastructures municipales d'eau (volet 1.1 : Étude préliminaire, plans et devis), ci-après : PRIMEAU;

Considérant que la Municipalité juge opportun d'étudier la faisabilité pour le prolongement des égouts sanitaires dans l'axe du chemin Riverside, à l'est du chemin Rockhurst jusqu'aux limites de la Municipalité, lequel projet s'inscrit dans les objectifs poursuivis au Plan stratégique municipal 2019-2023;

Considérant que la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR Claude Giroux
APPUYÉ DE Réjean Desjardins

ET résolu que ce conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relativement à la réalisation d'une étude préliminaire de faisabilité et de plans et devis pour le traitement des eaux usées, dans le secteur Wakefield;

S'engage à respecter les modalités du guide;

S'engage à payer sa part des coûts reliés au projet conformément aux exigences du programme PRIMEAU;

Confirme qu'il assume les coûts non admissibles au programme PRIMEAU ainsi que les dépassements de coûts associés au projet;

Autorise le dépôt de la demande d'aide financière auprès au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme PRIMEAU;

Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

20-195

Appel d'offres 2020-SOU-320-008B no. projet 201-03455-00: Prolongement de trottoir – Route Principale Est, entre Gosselin et Kennedy

Considérant qu'un appel d'offres a été publié sur le Service Électronique d'Appel d'Offres (SEAO) en juin 2020 pour les travaux de prolongement de trottoir sur la route Principale Est, entre Gosselin et Kennedy, appel d'offres 2020-SOU-320-008B, no projet 201-03455-00 ;

Considérant que la Municipalité a reçu, à la suite de l'appel d'offres publié, les soumissions suivantes :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

- | | |
|--|----------------------------|
| • Eurovia Québec construction Inc | 1 086 773,10 \$ plus taxes |
| • 10712957 Canada Inc./Infratek construction | 861 945 ,00 \$ plus taxes |
| • Polane Inc | 880 037,39 \$ plus taxes |

Considérant qu'à la suite de l'analyse des soumissions reçues, le plus bas soumissionnaire conforme est la compagnie 10712957 Canada Inc./Infratek construction pour une somme de 861 945 ,00 \$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR Francis Beausoleil
APPUYÉ DE Michel Gervais

ET résolu que ce conseil municipal octroie le contrat pour les travaux de prolongement de trottoir – Route Principale Est, entre Gosselin et Kennedy, à la compagnie 10712957 Canada Inc./Infratek construction pour une somme de 861 945 ,00 \$ plus taxes, tel que stipulé à l'appel d'offres 2020-SOU-320-008B, no projet 201-03455-00

Autorise le Service des finances à effectuer les paiements selon le devis et bordereau de soumission au contrat des travaux de prolongement de trottoir sur la route Principale Est, entre Gosselin et Kennedy, prévu au contrat 2020-SOU-320-008B no projet 201-03455-00, à même le règlement d'emprunt 20-806, remboursable sur une période de dix (10) ans.

Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

20-196

Appel d'offres sur invitation 2020-SOU-320-008A services de contrôle qualitatif et quantitatif prolongement de trottoir, route Principale Est, entre Gosselin et Kennedy

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation a été transmis en juin 2020 pour des services de contrôle qualitatif et quantitatif pour le prolongement de trottoir, route Principale Est, entre Gosselin et Kennedy, appel d'offres 2020-SOU-320-008A;

Considérant que la Municipalité a reçu, suite à l'appel d'offres, les soumissions suivantes:

- | | |
|--------------------|-------------------------|
| o Les Services EXP | 11 773,44 \$ plus taxes |
| o Groupe ABS | 28 316,96 \$ plus taxes |
| o SNC LAVALIN | Aucun prix soumis |

Considérant qu'à la suite de l'analyse des soumissions reçues, le plus bas soumissionnaire conforme est la compagnie « Les services EXP » au montant de 11 773,44 \$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR Francis Beausoleil
APPUYÉ DE Carolane Larocque

Et résolu que ce conseil municipal octroi le contrat pour des services de contrôle qualitatif et quantitatif pour le prolongement de trottoir, route Principale Est, entre Gosselin et Kennedy, à la compagnie « Les services EXP » au montant de 11 773,44 \$ plus taxes, tel que stipulé à l'appel d'offres 2020-SOU-320-008A;

Autorise le Service des finances à effectuer les paiements selon le devis et bordereau de soumission pour les services de contrôle qualitatif et quantitatif pour le prolongement de trottoir, route Principale Est, entre Gosselin et Kennedy prévu au contrat 2020-SOU-320-008A à même le règlement d'emprunt 19-792 remboursable sur une période de dix (10) ans;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20 h 16 et se termine à 20 h 16.

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Soutien financier – Associations de Lacs

20-197

Considérant que la municipalité de La Pêche a adopté (résolution 14-448, 22 septembre 2014) une politique de soutien financier - secteur environnement;

Considérant que les associations mentionnées ci-bas ont soumis, pour l'année 2020, une demande de soutien financier laquelle est accompagnée des documents requis en vertu de ladite politique;

Considérant que suite à l'analyse des demandes, celles-ci sont conformes à ladite politique, notamment en contribuant à l'amélioration de l'environnement (analyse de la qualité de l'eau, identification des lits de myriophylle) et à la continuité de la campagne de sensibilisation à la protection des lacs;

IL EST PROPOSÉ PAR Carolane Larocque
APPUYÉ DE Richard Gervais

ET résolu que ce conseil municipal autorise le versement de soutiens financiers suivants :

Association	Montant
Amis de la Rivière Gatineau	*1 890 \$
Lac Bernard	1 036 \$
Lac Gauvreau	930 \$
Lac Jean Venne	400 \$
Lac Ricard	400 \$

* programme d'échantillonnage annuel de la rivière Gatineau

Que les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-460-00-970, contribution au financement d'organismes.

Adoptée à l'unanimité

Demande de dérogation mineure – 28 chemin Albert-Labelle

20-198

Considérant que le propriétaire de l'immeuble situé au 28 chemin Albert-Labelle a soumis une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 03-429 pour la propriété formée du lot 4 455 728 du cadastre du Québec dont la superficie est de 1 868,9 mètres carrés et dans la zone RV-501;

Considérant que la demande vise à permettre la reconstruction d'une remise existante, la construction d'une galerie fermée non habitable avec moustiquaire ou une partie se retrouve dans une bande riveraine de 15 mètres et la coupe d'un arbre dans la bande riveraine, plus précisément, sur les objets suivants :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

1. Construire une galerie fermée avec moustiquaire de 47,0 mètres carrés dans une bande riveraine.
2. Autoriser l'empiètement de la galerie de 20,9 mètres carrés dans une bande riveraine de 15 mètres.
3. Réduire la marge riveraine du coin le plus rapproché de 15 mètres à 9,64 mètres.
4. Démolir une remise existante de 5,5 mètres x 7,6 mètres et la reconstruire sur une dalle de ciment aux mêmes dimensions et empiètement.
5. Abattre un arbre situé dans le 15 mètres de protection riveraine.

Le tout tel qu'apparaissant sur un plan d'implantation préparé par l'arpenteur Simon Bérubé, sous sa minute 315, daté du 24 février 2020;

Considérant qu'un avis public a été publié, selon les exigences de la Loi, invitant les personnes désirant s'exprimer sur le sujet, à venir le faire lors de la présente séance;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme, lors de sa rencontre tenue le 26 mai 2020, a recommandé de refuser la dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR Claude Giroux
APPUYÉ DE Pamela Ross

ET résolu que ce conseil municipal refuse la dérogation mineure comme demandé pour la propriété située au 28 chemin Albert-Labelle.

Adoptée à l'unanimité

Demande de dérogation mineure – 662, chemin Riverside

20-199

Considérant que le propriétaire de l'immeuble situé au 662, chemin Riverside a soumis une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 03-429 pour la propriété formée du lot 3 391 840 du cadastre du Québec dont la superficie est de 1 587,0 mètres carrés et dans la zone cons-604;

Considérant que la demande vise à démolir le bâtiment principal dérogatoire existant, de permettre un changement d'usage du garage existant à un bâtiment principal, de reconstruire celui-ci en ajoutant un 2e étage et un agrandissement d'un nouveau garage de 9,4 mètres x 6,4 mètres avec une réduction de la marge riveraine de 15 mètres à 8,7 mètres, plus précisément, sur les objets suivants :

1. Démolir le bâtiment principal existant (maison existante) sans le remplacer.
2. Démolir le garage existant et changer l'usage (garage) à un usage principal (maison).
3. Autoriser un deuxième étage sur cette construction.
4. Autoriser un agrandissement.
5. Autoriser la réduction de la marge riveraine à 8,7 mètres au lieu de 15 mètres.
6. Autoriser la marge riveraine du coin le plus rapproché à 4,45 mètres au lieu de 15 mètres.

Le tout tel qu'apparaissant sur un plan de localisation préparé par l'arpenteur Hubert Carpentier sous sa minute 4972, daté du 8 août 2012 et annoté par Matthew Drury, technologue;

Considérant qu'un avis public a été publié, selon les exigences de la Loi, invitant les personnes désirant s'exprimer sur le sujet, à venir le faire lors de la présente séance;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme, lors de sa rencontre tenue le 26 mai 2020, a recommandé de refuser la dérogation mineure;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

IL EST PROPOSÉ PAR Claude Giroux
APPUYÉ DE Richard Gervais

ET résolu que ce conseil municipal refuse la dérogation mineure comme demandé pour la propriété située au 662, chemin Riverside.

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Projet d'acquisition d'une œuvre d'art public, entente de développement culturel - « Parcours de collines et d'eau »

20-200

Considérant que dans le cadre de l'Entente de développement culturel 2018-2020 conclue par la MRC des Collines-de-l'Outaouais avec le ministère de la Culture et des Communications, les municipalités des Collines-de-l'Outaouais ont droit à subvention au montant de 10 700 \$ pour faire l'acquisition d'une deuxième œuvre d'art public;

Considérant qu'à la suite de sa rencontre du 11 juin 2020, la Commission des loisirs, de la culture et de la vie communautaire a recommandé unanimement de procéder à la phase 2, soit l'acquisition d'une deuxième œuvre d'art public;

Considérant qu'un montant de 3 000 \$ est budgété pour l'année 2020 pour l'acquisition d'œuvres d'art public;

Considérant que la Commission des loisirs, de la culture et de la vie communautaire recommandera ultérieurement un lieu pour l'installation de l'œuvre d'art public;

IL EST PROPOSÉ PAR Francis Beausoleil
APPUYÉ DE Michel Gervais

ET résolu que le conseil municipal autorise le Service des loisirs à procéder avec le projet d'acquisition d'une œuvre d'art public, phase 2, et mandate la Commission des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de créer un comité de travail;

Mandate l'administration et la commission de procéder à un appel de propositions des artistes locaux, d'évaluer les propositions reçues, d'identifier un lieu potentiel pour l'installation de l'œuvre d'art public et de procéder avec les recherches historiques pour le libellé des panneaux d'interprétation;

Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

Que les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-701-20-972, Contribution – volet communautaire.

Adoptée à l'unanimité

Maison de la famille L'Étincelle – Popote roulante bonifiée

20-201

Considérant que la Maison de la famille l'Étincelle (MDFÉ) a fait une demande de soutien financier pour desservir un plus grand nombre de clients, par l'entremise de leur service de livraison de repas « Popote roulante » offert sur le territoire de la MRC, pour une période de huit semaines, pour pallier la demande accrue engendrée par la COVID-19;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

Considérant qu'au terme de cette période de huit semaines, la MDFÉ a présenté une demande d'aide d'urgence additionnelle pour pourvoir à des services supplémentaires, pour une période additionnelle de huit semaines;

Considérant que le service de popote roulante permet aux aînées de 55 ans et plus, aux prises avec une problématique de santé physique ou mentale, d'obtenir des repas à faible coût;

Considérant que le service actuel permet de produire 60 repas par semaine soit 3000 par année, et de desservir 31 personnes vulnérables, dont 40 % proviennent de la municipalité de La Pêche;

Considérant que depuis le début de la pandémie COVID-19, la Maison de la famille l'Étincelle a enregistré une hausse importante des demandes provenant d'ainés de la MRC des Collines;

Considérant que la capacité de la MDFÉ est limitée à 24 personnes, que les personnes supplémentaires habituellement mises sur une liste d'attente et aidées par leurs proches ou le CLSC se retrouvent sans aide en raison des mesures de distanciation sociale et de confinement;

Considérant que cette clientèle est distincte des clientèles desservies par les autres services d'aide alimentaire de la région;

Considérant que les ressources financières supplémentaires augmenteraient la production à 90 repas par semaine, pour une période additionnelle de huit semaines;

Considérant que la MDFÉ a fait des demandes auprès d'autres bailleurs de fonds, incluant le fonds d'urgence, et demeure en attente de réponse;

Considérant que la Municipalité dispose d'une marge de manœuvre financière à l'intérieur de son budget régulier pour financer cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR Richard Gervais
APPUYÉ DE Francis Beausoleil

ET résolu que ce conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière exceptionnelle de 1 500 \$ à la Maison de la Famille l'Étincelle pour lui permettre de desservir un plus grand nombre de clients, pour une période additionnelle de huit semaines;

Autorise que cette contribution financière soit versée immédiatement et en un seul versement;

Que les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-701-20-970, contributions au financement d'organismes.

Adoptée à l'unanimité

DIRECTION GÉNÉRALE

Appel d'offres 2020-SOU-320-029 location d'une (1) pelle hydraulique sur chenille, avec opérateur, et deux (2) camions, de type dix (10) roues, avec chauffeurs

20-202

Considérant qu'un appel d'offres a été publié sur le Service Électronique d'Appel d'Offres (SEAO) en juin 2020 pour la location d'une (1) pelle hydraulique sur chenille, avec opérateur, et deux (2) camions, de type dix (10) roues, avec chauffeurs, appel d'offres 2020-SOU-320-029;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

Considérant que la Municipalité a reçu, les soumissions suivantes :

- D. Heafey et fils Inc. 194 394,40 \$ plus taxes
- Ray A Thompson Trucking Ltd 150 845,00 \$ plus taxes
- Ronlad O'Connor Construction Inc. 145 568,00 \$ plus taxes

Considérant qu'à la suite de l'analyse des soumissions reçues, le plus bas soumissionnaire conforme est la compagnie Ronlad O'Connor Construction Inc. pour une somme de 145 568,00 \$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR Richard Gervais
APPUYÉ DE Francis Beausoleil

ET résolu que ce conseil municipal octroie le contrat pour la location d'une (1) pelle hydraulique sur chenille, avec opérateur, et deux (2) camions, de type dix (10) roues, avec chauffeurs à la compagnie Ronlad O'Connor Construction Inc. pour une somme de 145 568,00 \$ plus taxes, tel que stipulé dans l'appel d'offres 2020-SOU-320-029;

Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de la présente résolution.

Que les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-320-00-516, location – machinerie, outillage et équipement.

Adoptée à l'unanimité

Appel d'offres 2020-SOU-320-030 fourniture et installation de glissières de sécurité

20-203

Considérant qu'un appel d'offres a été publié sur le Service Électronique d'Appel d'Offres (SEAO) en juin 2020 pour la fourniture et l'installation de glissières de sécurité, appel d'offres 2020-SOU-320-030;

Considérant la localisation des travaux demandés, tel qu'énumérés ci-dessous :

POINT	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ
1	Fourniture et mise en place d'une glissière de sécurité semi-rigide (GSR) avec extrémités sur le chemin Rockhurst, près de l'intersection du chemin Riverside	32	m lin
2	Fourniture et mise en place d'une glissière de sécurité semi-rigide (GSR) avec extrémités sur le chemin du Lac-Sinclair, près du numéro 214	75	m lin
3	Fourniture et mise en place d'une glissière de sécurité semi-rigide (GSR) avec extrémités sur le chemin de la Beurrerie	60	m lin
4	Fourniture et mise en place d'une glissière de sécurité semi-rigide (GSR) avec extrémités sur le chemin de la Batteuse, près du numéro 26	85	m lin
5	Fourniture et mise en place d'une glissière de sécurité semi-rigide (GSR) avec extrémités sur le chemin Cléo-Fournier, près du numéro 1038	125	m lin
6	Fourniture et mise en place d'une glissière de sécurité semi-rigide (GSR) avec extrémités sur le chemin Cléo-Fournier, près du numéro 475	70	m lin

Considérant que la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

- Les Entreprises Steeve Couture Inc. 87 142,65 \$ plus taxes
- Les Clôtures Arboit Inc. 79 385,02 \$ plus taxes
- Les glissières Desbiens Inc. 58 646,11 \$ plus taxes

Considérant qu'à la suite de l'analyse des soumissions reçues, la compagnie Les glissières Desbiens Inc. étant non conforme, le plus bas soumissionnaire conforme est maintenant la compagnie Les Clôtures Arboit Inc pour une somme de 79 385,02 \$ plus taxes;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Desjardins
APPUYÉ DE Claude Giroux

ET résolu que ce conseil municipal octroie le contrat pour la fourniture et l'installation de glissières de sécurité, à la compagnie Les Clôtures Arboit Inc. pour une somme de 79 385,02 \$ plus taxes, tel que stipulé dans l'appel d'offres 2020-SOU-320-030;

Autorise le Service des finances à effectuer les paiements selon le devis et bordereau de soumission pour la fourniture et l'installation de glissières de sécurité, prévu au contrat 2020-SOU-320-030, à même le règlement d'emprunt 19-786, remboursable sur une période de dix (10) ans.

Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Adoption du second projet de règlement 20-808, modifiant le règlement de zonage 03-429 dispositions applicables aux érablières et aux cabanes à sucre

20-204

Considérant qu'une municipalité peut modifier, par règlement, un règlement régissant le zonage pour l'ensemble ou une partie de son territoire (L.R.Q., c. A 19.1);

Considérant que le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté, lors d'une séance antérieure tenue le 1^{er} juin 2020, un premier projet de règlement, lequel a fait l'objet d'une consultation publique par appel de commentaires écrits par courriel ou par courrier au cours de la période allant du 11 au 26 juin 2020;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a pris connaissance du premier projet de règlement lors de sa réunion du 30 juin 2020 et a recommandé d'apporter des changements quant aux dimensions et à la superficie maximales d'une cabane à sucre non commerciale. Ces changements n'ayant pas pour effet de modifier la nature ni l'esprit du règlement, à savoir :

1. La profondeur maximale autorisée est fixée à 14,5 mètres ;
2. La superficie maximale autorisée est fixée à 116,0 mètres carrés.

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Desjardins
APPUYÉ DE Michel Gervais

ET résolu que ce conseil municipal adopte, avec modification, le second projet de règlement 20-808, modifiant le règlement de zonage 03-429 tel qu'amendé, dans le but d'ajouter des dispositions générales et particulières applicables aux érablières et aux cabanes à sucre.

Adoptée à l'unanimité

Le conseiller M. Claude Giroux quitte son siège à 20 h 28

Adoption du règlement d'emprunt 20-809 décrétant une dépense de 256 179 \$ et un emprunt de 256 179 \$ pour l'achat de bacs de compostage incluant la livraison

20-205

Considérant que lors d'une séance du conseil tenue le 15 juin 2020, un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé pour l'adoption du règlement 20-809 décrétant une dépense de 256 179 \$ et un emprunt de 256 179 \$ pour l'achat de bacs de compostage incluant la livraison;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

IL EST PROPOSÉ PAR Francis Beausoleil
APPUYÉ DE Réjean Desjardins

ET résolu que ce conseil municipal adopte le règlement 20-809 décrétant une dépense de 256 179 \$ et un emprunt de 256 179 \$ pour l'achat de bacs de compostage incluant la livraison.

Adoptée à l'unanimité

Adoption du règlement 20-810, modifiant le règlement de zonage 03-429 projet résidentiel intégré dans la zone Rb-604

20-206

Considérant qu'une municipalité peut modifier, par règlement, un règlement régissant le zonage pour l'ensemble ou une partie de son territoire (L.R.Q., c. A 19.1);

Considérant que le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté, lors d'une séance antérieure tenue le 4 mai 2020, un premier projet de règlement, lequel a fait l'objet d'une consultation publique par appel de commentaires écrits par courriel ou par courrier au cours de la période allant du 13 au 28 mai 2020;

Considérant que, suite à l'adoption d'un second projet de règlement lors d'une séance antérieure tenue le 15 juin 2020, aucune demande valide n'a été reçue dans les délais prescrits par la Loi pour que l'une ou l'autre des dispositions du règlement 20-810 soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter;

IL EST PROPOSÉ PAR Richard Gervais
APPUYÉ DE Francis Beausoleil

ET résolu que ce conseil municipal adopte le règlement 20-810, modifiant le règlement de zonage 03-429 tel qu'amendé, dans le but d'autoriser les projets résidentiels intégrés dans la zone Rb-604.

Adoptée à l'unanimité

Le conseiller M. Claude Giroux ^{Reprend} quitte son siège à 20 h 29

Adoption règlement 20-813 modifiant règlement 19-791 limite de vitesse - quartier résidentiel

20-207

Considérant que lors d'une séance du conseil tenue le 15 juin 2020, un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé pour l'adoption du règlement 20-813 modifiant le règlement 19-791 limite de vitesse - quartier résidentiel;

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Desjardins
APPUYÉ DE Francis Beausoleil

ET résolu que ce conseil municipal adopte le règlement 20-813 modifiant le règlement 19-791 limite de vitesse - quartier résidentiel.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion - règlement 20-814 décrétant une dépense de 285 325 \$ et un emprunt de 285 325 \$ pour procéder à la conversion des luminaires de rues

20-208

Richard Gervais donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine séance de ce conseil, règlement 20-814 décrétant une dépense de 285 325 \$ et un emprunt de 285 325 \$ pour procéder à la conversion des luminaires de rues.

Le projet de règlement 20-814 est déposé et présenté séance tenante.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

20-209	<u>Avis de motion - règlement 20-815 décrétant une dépense de 1 183 622 \$ et un emprunt de 1 183 622 \$ pour des travaux de réfection d'une courbe sur le chemin Clark</u> Richard Gervais donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine séance de ce conseil, règlement 20-815 décrétant une dépense de 1 183 622 \$ et un emprunt de 1 183 622 \$ pour des travaux de réfection d'une courbe sur le chemin Clark Le projet de règlement 20-815 est déposé et présenté séance tenante.
20-210	<u>Avis de motion - règlement 20-816 décrétant une dépense de 2 859 843 \$ et un emprunt de 2 859 843 \$ pour procéder à des travaux de réfection du chemin Riverside – Phase I et II</u> Claude Giroux donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine séance de ce conseil, règlement 20-816 décrétant une dépense de 2 859 843 \$ et un emprunt de 2 859 843 \$ pour procéder à des travaux de réfection du chemin Riverside – Phase I et II. Le projet de règlement 20-816 est déposé et présenté séance tenante.
20-211	<u>Demande d'accompagnement du responsable du plan d'action par le Ministère des Affaires municipales et de l'habitation</u> Considérant qu'un plan d'action est la pierre d'assise pour la prise en charge des recommandations formulées par la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec, dans le cadre de l'audit portant sur la gestion des permis et des certificats et dont le rapport a été publié en mai 2020, et que, sur une base volontaire et à la demande de la Municipalité de La Pêche, le responsable désigné du plan d'action peut-être accompagné par la direction régionale de l'Outaouais du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'élaboration et la réalisation du plan d'action; IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Desjardins APPUYÉ DE Richard Gervais ET résolu que ce conseil municipal autorise la direction générale d'adresser une demande d'accompagnement au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, afin que la direction régionale de l'Outaouais accompagne le responsable désigné du plan d'action pour l'élaboration et la réalisation de celui-ci. Adoptée à l'unanimité
20-212	<u>Ressources humaines création et nomination au poste de Chef de service aux citoyens</u> Considérant la politique de dotation adoptée par le Conseil municipal adoptée le 4 juin 2018 par résolution 18-279; Considérant que l'un des principaux défis de l'environnement interne demeure le capital humain de l'organisation, tel qu'identifiée au plan stratégique 2019-2023; Considérant la volonté du Conseil selon l'axe stratégique SERVICES de « renforcer l'offre de service destinée aux citoyens et veiller à leur développement intégré »; Considérant que la création et la dotation de ce poste est prévue au budget 2020; Considérant le processus de sélection réalisé; Considérant la recommandation unanime du comité de sélection;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

IL EST PROPOSÉ PAR Richard Gervais
APPUYÉ DE Carolane Larocque

ET résolu que ce conseil municipal autorise la création du poste de Chef services aux citoyens; Poste cadre, classe 1 des échelles salariales à raison de 35 heures/semaine.

Nomme Mme Annie Schnobb au poste de chef services aux citoyens;

Autorise que le salaire de la candidate dans ce nouveau poste demeure le même qu'actuellement soit entre l'échelon 4 et 5 de la classe 1;

Autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour formaliser la dotation de ce poste et celles requises pour actualiser cette nouvelle fonction dans l'organisation et à procéder aux réorganisations nécessaires pour le maintien des activités au service de la paye et taxation.

Adoptée à l'unanimité

Ressources humaines; autorisation de signature – convention de règlement

20-213

Considérant la politique de dotation adoptée par le Conseil municipal le 4 juin 2018 par la résolution 18-279;

Considérant que le titulaire actuel du poste de directeur du service des travaux publics n'a pas complété sa période de probation;

IL EST PROPOSÉ PAR Claude Giroux
APPUYÉ DE Richard Gervais

ET résolu que ce conseil municipal mandate le directeur général et secrétaire-trésorier à signer et à mettre en œuvre une convention de règlement de départ avec le directeur, laquelle convention devient effective en date de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Ressources humaines; nomination intérimaire

20-214

Considérant la politique de dotation adoptée par le Conseil municipal le 4 juin 2018 par la résolution 18-279;

Considérant que le poste de directeur du service des travaux publics est dépourvu de titulaire;

Considérant qu'il y a lieu de nommer rapidement un gestionnaire intérimaire pour assurer la direction de ce service;

Considérant le processus sélection réalisé récemment pour la dotation d'un poste cadre au sein de l'organisation;

Considérant la performance et la qualité du dossier de M. Benedikt Kuhn lors de ce processus;

IL EST PROPOSÉ PAR Richard Gervais
APPUYÉ DE Francis Beausoleil

ET résolu que ce conseil municipal nomme M. Benedikt Kuhn au poste de directeur du service des Travaux publics par intérim avec les conditions suivantes :

- Rémunération annuelle de départ de \$83 900 par année soit à l'échelon 1 de la classe 4;
- 35 heures par semaine;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

- Une évaluation sera faite après 3 mois, si celle-ci s'avère positive, il pourrait y avoir ajustement de l'échelon et par la suite une évaluation finale sera faite à la fin de la période d'essai et sera versée au dossier;

Autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour formaliser la dotation de ce poste et au suivi à faire conformément au processus d'évaluation prévu précédemment;

Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

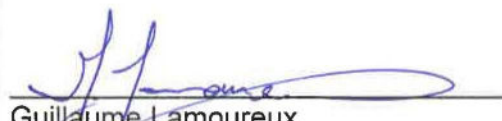
LEVÉE DE LA SÉANCE

20-215

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Gervais
APPUYÉ DE Pamela Ross

ET résolu que la séance de ce conseil municipal soit levée à 20 h 40.

Adoptée à l'unanimité


Guillaume Lamoureux
Maire


Marco Déry
Directeur général et secrétaire-trésorier